



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

4611 - Unités territoriales d'action médico-sociale (UTAMS)

Proposition d'approbation de la Convention locale de la Maison de Services au Public de la Communauté de Communes de BISCHWILLER et Environs

Rapport n° CP/2016/420

Service gestionnaire :

I7-Unité territoriale d'action médico-sociale Nord

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention locale de la Maison de Services au Public (MSAP) de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs (CCBE), située 48 rue Georges Clémenceau à BISCHWILLER, en vue de la labellisation de l'espace mutualisé de service public par arrêté préfectoral.

Le projet de convention, à conclure pour une durée de 3 ans, a pour objet de définir les modalités d'organisation et de gestion de la Maison de Services au Public assurées par la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs. Cette convention organisera aussi les relations entre la CCBE et les différents partenaires signataires.

Le Centre Médico-Social de Bischwiller est situé dans les locaux de la MSAP depuis le 6 octobre 2008 et permet de mettre en œuvre les politiques sociales du Département du Bas-Rhin dans les domaines de l'enfance, des personnes âgées et handicapées, de la lutte contre les situations de précarité, de l'insertion et de la Protection Maternelle et Infantile.

Afin de renforcer l'accès aux services de proximité et leur qualité, l'Etat s'est engagé depuis plusieurs années dans le développement de Maisons de Services au Public (MSAP). La Communauté de Communes de Bischwiller et Environs (CCBE) a souhaité s'inscrire dans ce programme de labellisation.

Les Maisons de Services au Public sont des espaces mutualisés de services au public labellisés par les Préfets de Département. Ces maisons ont vocation à délivrer une offre de proximité de qualité à l'attention de tous les publics.

Elles ont comme missions principales :

- l'accueil, l'information et l'orientation du public,
- l'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique),
- l'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative),
- la mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires présents dans la MSAP,
- l'identification des situations individuelles qui nécessitent des liaisons avec les opérateurs partenaires.

Dans ce cadre, une démarche partenariale a été engagée en vue de la labellisation de la Maison de Services au Public de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs, sise 48 rue Georges Clémenceau à Bischwiller, dans laquelle le Centre Médico-Social (CMS) est installé depuis le 6 octobre 2008. 27 bureaux accueillent 25 agents rattachés à l'équipe territoriale médico-sociale de Bischwiller.

Le Centre Médico-Social est ouvert au public de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et permet d'accueillir tout public, d'orienter et d'accompagner les personnes, ainsi que de mettre en

œuvre les politiques sociales du Département du Bas-Rhin à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs, dans les domaines :

- de l'enfance (signalement enfance en danger, adoption, prévention des difficultés éducatives),
- des personnes âgées et handicapées,
- de la lutte contre les situations de précarité,
- de la mise en œuvre de l'insertion,
- des actions de prévention et de protection des femmes enceintes et des enfants de 0 à 6 ans ; une consultation de nourrissons est organisée dans les locaux du CMS,
- des actions de prévention médico-psychologiques et sociales en faveur des enfants de 0 à 6 ans.

En vue de la labellisation de cet espace mutualisé de service au public, les différents partenaires présents dans la Maison de Services au Public sont appelés à signer la convention locale de la Maison de services au Public.

Il s'agit des partenaires suivants :

- La Communauté des Communes de Bischwiller et Environs (CCBE),
- Le Département du Bas-Rhin,
- la Caisse d'Allocations Familiales,
- l'Assurance Maladie du Bas-Rhin,
- la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT)
- Pôle Emploi,
- La Mission Locale d'Alsace du Nord.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention locale de la Maison de Services au Public ; cette convention aura une durée de 3 ans.

Le projet de convention, annexé au présent rapport, se propose de définir les engagements des partenaires et des services du Département, en l'occurrence l'Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale (UTAMS) Nord - Centre Médico-Social de Bischwiller.

Les obligations liées à cette convention sont les suivantes :

- définition des modalités de participation au fonctionnement de la Maison de Services au Public de Bischwiller,
- désignation d'un référent pour le Centre Médico-Social. Ce rôle est assuré par le Responsable de l'Equipe du CMS de Bischwiller. Le référent participe à l'évaluation de la MSAP ainsi qu'au comité de pilotage. Il transmet à l'agent d'accueil de la MSAP les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques à communiquer aux usagers,
- mise à disposition par le Département du Bas-Rhin d'une documentation régulièrement actualisée, concernant ses missions au sein de la Maison de Service au Public,
- traitement des dossiers transmis par la Maison de Services au Public,
- adhésion à la charte nationale de qualité présentée dans la convention,
- participation au comité de pilotage.

Ces engagements ne nécessitent pas de participation financière du Département.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de la convention locale de la Maison de Services au Public de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs. Ce projet de convention est annexé à la présente délibération,

- autorise le président du Conseil Départemental à signer la convention locale de la Maison de Services au Public de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs .

Strasbourg, le 25/08/16

Le Président,



Frédéric BIERRY